

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024**

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **12**
- Absents excusés : *Samuel BEDOUIN (pouvoir à David Lamande)* Patric CISTERNE (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), Michel DASPE (pouvoir à Irène MAURIN)
  
- Secrétaire de séance : *Claude Costechareyre*
- Président de séance : *Anthony CÉLÉRIEN*

***Ouverture de la séance à 18 heures 30***

- **Approbation du procès-verbal (PV) du Conseil Municipal (CM) du 23 mars 2024 :**

Le PV du CM de la séance du 23 février 2023 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents. Il sera signé par M. le Maire et M. Claude Costechareyre, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

**I. INTERCOMMUNALITE :**

▪ **compte rendu du Conseil communautaire du 4 avril :**

*Par M. Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité et conseiller communautaire.*

- Mise en œuvre du P.A.T (Plan Alimentaire territorial) : la présentation officielle du **Plan d'action PAT de Montélimar-Agglomération** en faveur d'une **alimentation saine, durable et locale** le samedi 8 juin 2024 de 9H30 à 18H00, dans le cadre du Forum de l'Alimentation, à l'espace d'animation à ALLAN ;
- Création d'une classe à horaires aménagés au Collège de Cléon d'Andran, pour l'expression théâtrale
- Modification de la délibération pour la mise en œuvre du PLUI H, qui avait eu lieu le 11 juin 2018 et ceci pour inclure Puy Saint Martin dans le PLUI H.
- Le Maire demande si le texte mentionne toujours la possibilité pour les communes de réviser leur PLU pendant l'instruction du PLUI H ; PLUI H qui devrait être mis en œuvre pas avant 2027 ; Le maire rappelle qu'il se mobilise auprès de l'Agglo pour que nous puissions réviser notre PLU, concernant l'extension de la zone d'activités (3 entreprises ont fait une demande d'installation).
- Montélimar Agglo a procédé à l'acquisition de l'ancienne DDT pour 250 000€ ;
- Un avenant à maîtrise d'ouvrage a été voté concernant la piscine de Cléon d'Andran pour 376 209 € TTC, la surface passant de 100 à 200M2 avec un bassin à 8 couloirs ; le coût total de l'opération se soldera à un montant de 4,5 millions d'euros environ ; livraison, fin 2026 ; le jeu de boules est déplacé à la place du camping qui est supprimé ;

▪ **Compte rendu de la commission sport :**

*Par Michel PEPIN, conseiller municipal*

- La commission a évoqué le projet de piscine à Cléon d'Andran, comme précisé ci-dessus ; la piscine non couverte va ouvrir aux dates habituelles, avec une difficulté pour l'Agglo de recruter des maîtres-nageurs et du personnel d'encadrement ;
- La base de loisirs de Montélimar va ouvrir le 1<sup>er</sup> juin ;
- La semaine olympique sera du 17 au 23 juin prochain ; les écoles peuvent participer aux différentes animations

- Manifestations sportives à venir :
  - Le triathlon de Montélimar le 27-28 avril prochain ;
  - Le trek urbain , la rando des aggro avec les familles à Espeluhe, le 16 juin
- Compte rendu du comité du syndicat de l'eau :  
*Par M. Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité.*
  - Le budget 2024 a été voté :
    - Dépenses : 1 652 000 €
    - Investissements : 3 047 000 €
  - La question du contentieux avec la palmeraie de Montboucher porte sur 18 495 € et correspond à des impayés ;
  - Le Maire de Rochebaudin souhaite que sa commune sorte du syndicat des eaux.

Deux autres commissions ont été annulées : démocratie locale et famille

## II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME :

### ***Ressources Humaines :***

*Par M. le Maire.*

- Mise en place d'un temps partiel sur autorisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Le temps partiel de droit s'exerce pour des raisons particulières (naissance – aide au conjoint, en cas de handicap et ou avis d'un médecin, etc.). Le temps partiel sur autorisation permet à la collectivité et à l'agent titulaire ou contractuel d'acter une mise en temps partiel d'un commun accord ;

La délibération porte sur l'autorisation d'instituer le temps partiel sur autorisation au sein de la collectivité et d'en fixer les modalités d'application

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Fixations des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle que le taux de promotion n'a pas été fixé jusque-là. Ce taux permet de définir les avancements de grade. Il propose de fixer le taux à 100%, ce qui laisse toute latitude de définir le grade d'avancements des employés communaux.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Création d'un emploi permanent pour le service « restauration scolaire ».mise à jour

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris la compétence « restauration scolaire » et que l'agent concerné doit conserver son niveau de rémunération. Pour cela, le conseil doit délibérer sur la création d'un poste au bon grade, à savoir un emploi permanent d'aide-cuisinier, au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, à raison de 15,309 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Il est 19H17 et M. Patric CISTERNE, conseiller municipal rejoint le conseil

### III. FINANCES

#### Fixations des durées d'amortissement

Odile ASSELINEAU, conseillère municipale déléguée aux finances, rappelle le principe de fonctionnement de l'amortissement en comptabilité publique : deux types d'amortissement sont pratiqués :

- amortissement corporel qui consiste, sur une durée déterminée à déprécier un bien d'un pourcentage défini, jusqu'à ce que sa valeur disparaisse, ceci par une écriture comptable qui permet d'approvisionner un achat futur ; pour une commune de moins de 1000 habitants, on n'est pas dans l'obligation de déprécier un bien corporel ;
- amortissement incorporel qui porte essentiellement sur les études et pour lequel on doit amortir l'étude sur une durée précise ;

Aucune durée n'ayant été fixée, Elle propose que seuls les frais d'études non suivies de travaux et les études d'urbanisme soient dépréciées selon la nomenclature M57 qui pose le principe d'une immobilisation au prorata temporis, faisant ainsi commencer l'amortissement à la date d'entrée du bien dans le patrimoine de la commune (alors que sous la M14 l'amortissement commençait au 1er janvier de l'année suivante).

DESIGNATION	NATURE COMPTABLE	DUREE AMORTISSEMENTS EN ANNEES	MODALITES D'AMORTISSEMENT
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études, Documents d'urbanisme	20	10	Prorata Temporis
Frais d'études, non suivis de travaux	20	10	Prorata Temporis
Autre immobilisations incorporelles	20	10	Prorata Temporis

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### Acceptation d'un don :

un particulier a fait un chèque de 700€ à la commune et souhaite qu'elle soit attribuée aux travaux de réfection de voirie de la commune ; Il est demandé aux membres de l'assemblée d'accepter ce don.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention**

#### Mise à jour des tarifs de location des salles communales

- Tarifs de location de la salle des fêtes

	Du lundi au vendredi	WE du samedi matin au lundi matin
Particulier PSM	70€/jour	250 €
Associations extérieures ou organisations à but non lucratif	80€/ jour 70€/mois pour 1h/semaine	300 €
Associations extérieures ou organisations à but lucratif	400€/jour	X
Associations Puy Saint Martinoises	Gratuit	Gratuit
Location de la vaisselle	35 €	35 €
Article de vaisselle cassé	2 €	2 €

- Tarifs de location de l'espace Adèle Clément

	Du lundi au vendredi	WE du samedi matin au lundi matin
Particulier PSM	X	X
Associations extérieures ou organisations à but non lucratif	50€/ jour	150 €
	40€/mois pour 1h/semaine	
Associations extérieures ou organisations à but lucratif	250€/jour	X
Associations Puy Saint Martinoises	Gratuit	Gratuit

#### **IV. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE**

##### ***Travaux***

- Les travaux du Parc Adèle Clément avancent :
  - Mise en place de la dalle pour le four collectif ;
  - Mise en place du terrain de boules
  - Réalisation de cheminement en béton désactivé
- La géolocalisation des réseaux a été effectuée par une entreprise spécialisée à la demande de la commune et en préfiguration des travaux des différents réseaux souterrains ;

Xavier DUGARREAU fait le point sur l'avancement du dossier concernant la mise en place de jeux pour les enfants :

- La société qui propose des jeux et parcours dans les branches est venue sur place pour voir quels pourraient être les lieux d'implantation du parcours, dans les arbres ;
- L'idée de départ serait de proposer un espace sécurisé, mais libre d'accès pour tous. C'est construit comme un filet qui part du sol, en forme de U et qui monte sur une plateforme à une hauteur de 2,5m, avec à l'intérieur un panneau de basket, un toboggan et une descente en escaliers ;
- Le dispositif fonctionne avec un bureau de contrôle qui intervient chaque année pour s'assurer des conditions de sécurité. Les enfants sont placés sous la responsabilité des parents ;

La société va donc envoyer un devis sur cette base, avec possibilité d'évolution par la suite.

- Le visiophone a été installé au CLSH avec un système adapté pour les personnes en situation de handicap ;

#### **V. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE**

##### ***Vie associative***

- Subventions aux associations

Claude Costechareyre, adjoint à la vie associative présente la répartition des subventions allouées aux associations sur propositions de la commission vie associative ; il rappelle les critères d'éligibilité et conditions d'obtentions d'une subvention. Il explicite les choix proposés pour chaque association (voir tableau en annexe)

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Denis PERRIN 1<sup>er</sup> adjoint demande si à ce jour, il y aurait des demandes de subventions exceptionnelles qui pourraient être prochainement adressées à la commune ?

Aucune à ce jour à l'exception éventuellement de l'association Festival Adèle Clément qui, à l'origine, a demandé une subvention de 500 €, sachant que la commune a choisi, cette année, de coproduire le festival Adèle Clément et qu'elle propose, soit d'en rester au montant de la subvention, soit de prendre en charge le cachet de deux artistes sur 5 qui sont prévus le samedi après-midi 9 août, dans le cadre d'une déambulation en lien avec le Parcours Adèle Clément et agrémenté de stations où se produiraient les artistes. A ce jour, ces cachets sont estimés autour de 1000 € qui si la commune les prend en charge se substituent à la subvention. Un premier modèle de conventionnement leur sera proposé, puis validé ou pas par un prochain Conseil Municipal.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

- a) Comme chaque année, la commune organise un apéritif à l'occasion de la Foire aux Fleurs et Jardins ;
- b) Point sur l'agenda municipal :
- La prochaine commission générale, prévue le 2 mai est annulée ;
  - Conseil Municipal maintenu le 16 mai 2024 ;
  - Commission générale le 6 juin et Conseil Municipal le 20 juin 2024 ;
  - Elections européennes le 9 juin (prévoir un planning de présences des élus) ;
  - Commission générale le 4 juillet et Conseil Municipal le 25 juillet 2024 ;
  - Pas de Commission et de Conseil Municipal en août ;
  - Commission générale le 4 septembre et Conseil Municipal le 19 septembre 2024 ;
- c) Le forum des associations : chaque début septembre, on organise le forum des associations et l'an dernier, un certain nombre d'entre elles ont remis en cause son utilité ; une option a été mise sur le samedi 7 septembre 2024 ?

Patric CISTERNE, conseiller municipal en charge de la culture propose de coupler ce forum avec le Bœuf de Puy prévu le 1<sup>er</sup> juin ; l'intérêt de ce type de rencontres, c'est que cela correspond à la rentrée ; On maintient l'accueil des nouveaux arrivants et le pique-nique citoyen le lendemain de la vogue, comme d'habitude, soit le 1<sup>er</sup> septembre ;

Un mail sera envoyé aux associations pour leur demander leur avis sur le maintien ou pas du Forum, sur la date du 7 septembre et sur la forme qu'il pourrait prendre.

***La séance est levée à 19 heures 55.***

<b>Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 16 mai 2024 à 18 heures 30.</b>
---

### Approbation du procès-verbal

Le Maire,  
Anthony CÉLÉRIEN

La secrétaire de séance,  
Claude Costechareyre